

Saint Julien la Geneste



BULLETIN MUNICIPAL 2021

Le mot du maire

Cher(e)s Genestois(e)s,

Cela fait pratiquement deux ans que nous espérons sortir de cette pandémie liée à la COVID19. Nous voilà en 2022 et la covid est toujours là, avec une nouvelle vague, un nouveau variant, de nouvelles contraintes.

C'est la deuxième édition de notre bulletin municipal, celui-ci de fait des conditions actuelles prend tout son sens en tant que moyen d'information de l'action municipale et de communication de la vie associative de notre commune.

Une fois de plus, nous n'avons pas pu nous rencontrer lors de nos traditionnels vœux de la municipalité. L'équipe du conseil municipal souhaitait partager un moment de convivialité un dimanche après-midi et échanger autour d'une galette des Rois, mais conformément aux directives de M. le Préfet nous avons dû annuler.

En mon nom, au nom des membres du conseil municipal et des agents communaux, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022. Que cette année vous permette de réaliser vos projets personnels, professionnels et surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Nous souhaitons que 2022 soit l'occasion de renouer avec l'ensemble de nos événements de convivialité, de proximité... Une date est retenue pour notre Fête de la Myrtille, si les conditions le permettent elle aura lieu le dimanche 17 juillet.

Nous n'avons programmé aucun projet de grande envergure, nous avons le remboursement de l'emprunt à court terme lié aux travaux de sécurisation en eau potable à finaliser.

Vous trouverez dans les pages de ce bulletin municipal un résumé de nos actions 2021. Je tiens à remercier les conseillers qui se sont pleinement investis dans ces actions afin de réduire les coûts de réalisations.

Pour 2022, nous avons entre autres le projet de rénover les 2 gîtes du bourg. Nous avons consacré une partie de ce bulletin municipal aux gîtes. En effet, les cinq gîtes communaux réalisés par les précédentes équipes municipales sont un atout important et génèrent une recette conséquente dans le budget principal de la commune, cela nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition et de réaliser des travaux d'embellissement.

Nous vous remercions encore une fois pour la confiance que vous nous avez accordée.

Au plaisir de se retrouver rapidement pour nos prochains événements.

Très Bonne Année à tous.

Votre Maire, Christophe SARRE

Notre maire Christophe SARRE a été élu le 14 décembre 2021 vice-président de la Communauté de commune du Pays de Saint-Éloy, en charge de l'accueil de nouvelles populations, de l'habitat et des gens du voyage. Il remplace à ce poste Jérôme GAUMET, vice-président du Conseil départemental et maire de Pionsat.

Délégués aux Syndicats

~ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Christophe SARRE (tit.) •
Pierre BILLARD (suppl.)

~ SICTOM DES COMBRAILLES

Catherine LAUSSEDAT (tit.) •
Leen BUTTER (tit.)

~ MISSION LOCALE

Laëtitia BOULICAUT (tit.) • Marie-Thérèse LAMADON (suppl.)

~ EPF SMAF

Jérôme EPENYOY (tit.) • Marie-Thérèse LAMADON (suppl.)

~ SIOULE ET MORGE

Christophe SARRE (tit.) • Pierre BILLARD (tit.)
Bernard GUILLOT (suppl.)

~ SMADC

Christophe SARRE (tit.) •
Michel COMBEMOREL (suppl.)

~ TE63SIEG (SIEG)

Christophe SARRE (tit.) •
Jérôme EPENYOY (suppl.)

~ SEMERAP (représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP)

Assemblée générale des actionnaires :

Christophe SARRE

Assemblée spéciale des Petits Porteurs :

Pierre BILLARD

Comité de contrôle analogue :

Michel COMBEMOREL

~ Correspondant défense

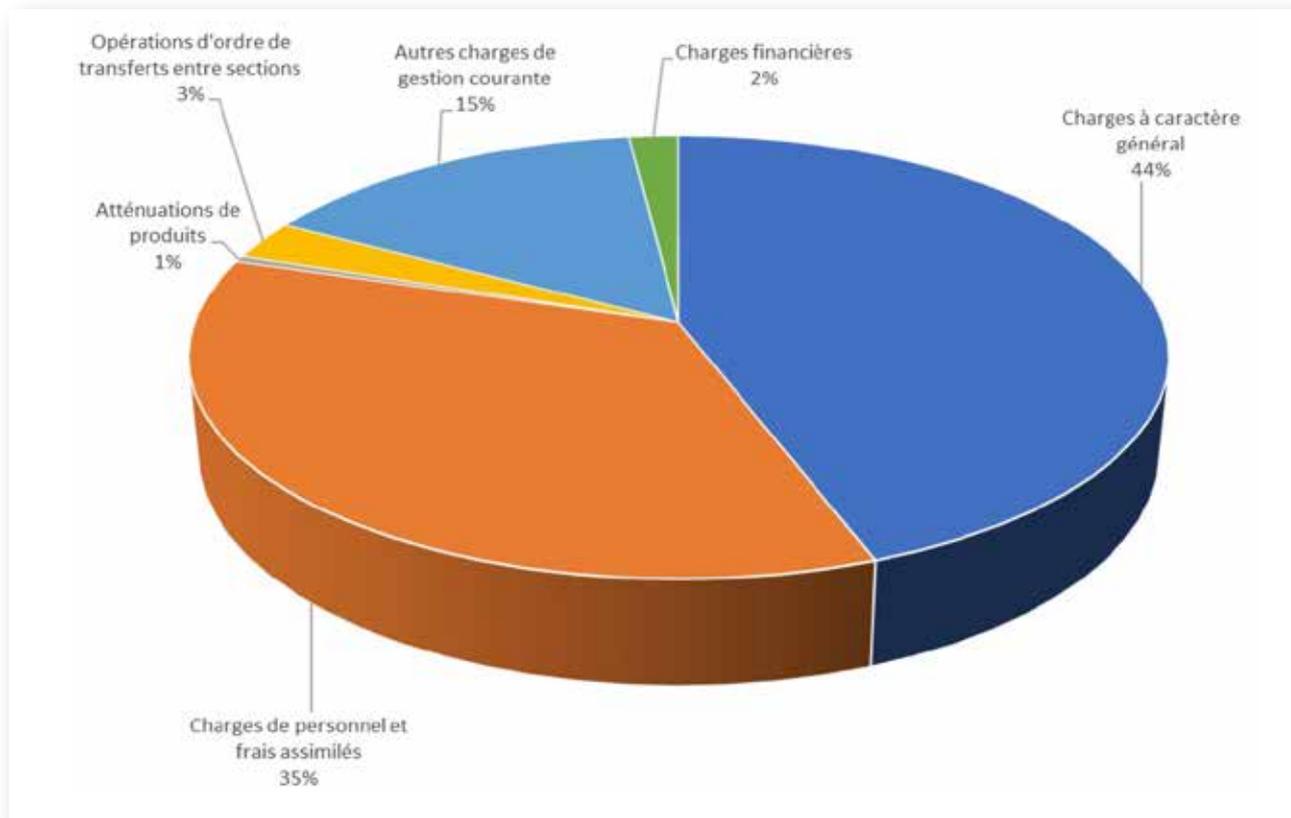
Pierre BILLARD (tit.)

~ CCAS

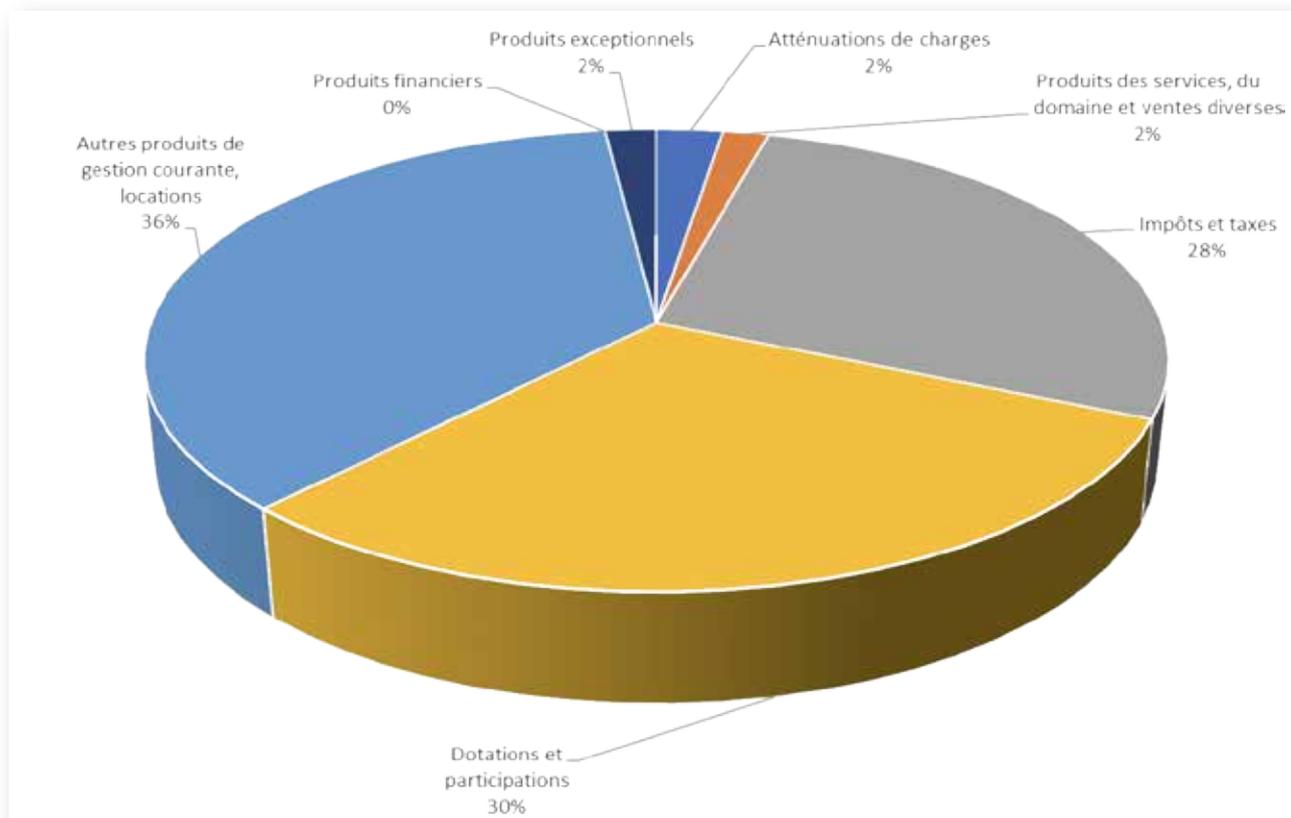
Christophe SARRE • Bernard GUILLOT •
Marie-Thérèse LAMADON • Catherine LAUSSEDAT • Corinne DECOURTEIX •
Michèle NIGON • Marie-Solange LAFARGE •
Brigitte COMBEMOREL • Claude PAYRAD.

Compte administratif 2021 : Fonctionnement

~ DÉPENSES



~ RECETTES



Le personnel municipal

Du mouvement au niveau du personnel municipal

Susan VAARTJES VANDERHILT avait été embauchée le 15/02/20 en contrat unique d'insertion pour une durée d'un an jusqu'au 14/02/21 en remplacement de Dominique FAYARD. Le conseil municipal n'a pas renouvelé son contrat.

Pour la remplacer, Annick LAURENT a été embauchée en contrat à durée indéterminée à compter du 15/02/21. Un transfert de contrat a été fait avec son précédent employeur, la communauté de communes du Pays de Saint-Éloy.

Nos 3 employés communaux :

- **Christian CAMUS**, titulaire
Chargé de l'entretien de la commune

C'est à Christian que l'on doit d'avoir une commune accueillante et fleurie. Notre commune a été récompensée par le label « Villes et Villages Fleuris ».

- **Patricia GOURSON**, titulaire
Secrétaire de mairie

Patricia vous accueille au secrétariat pour traiter toutes vos démarches administratives relevant de la commune.

- **Annick LAURENT**
Chargée des gîtes communaux

Annick assure l'entretien des gîtes communaux ainsi que l'accueil et le départ des touristes locataires.



Travaux de sécurisation en eau potable

En 2018, après avoir constaté, depuis quelques années, que la distribution de l'eau potable s'était considérablement dégradée quantitativement et qualitativement, surtout en période d'étiage, ainsi que les coûts engendrés par les apports d'eau supplémentaires, l'ancienne équipe municipale de Saint-Julien-la-Geneste a engagé une étude patrimoine et schéma directeur sur le réseau d'eau potable de la commune, pour envisager l'avenir de ce dernier.

Le bureau d'étude REUR de Malicorne, qui a obtenu le marché pour réaliser cette étude, a proposé d'effectuer une interconnexion de secours avec le réseau d'une collectivité voisine afin d'assurer une desserte pérenne en eau potable. La solution la plus judicieuse en terme de proximité et de capacité fut une alimentation à partir du Syndicat intercommunal Sioule et Morge depuis le hameau « Les Bouchauds » sur la commune de Gouttières.

La réalisation des travaux s'est élevée à 198 555,50 € TTC. Une subvention de 35 % a été obtenue auprès du Conseil départemental. Deux emprunts ont été réalisés, l'un de 110 000 € conclu

sur 10 ans, l'autre de 88 000 € conclu sur 2 ans dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de compensation de la TVA.

La réception des travaux a eu lieu en août 2019. La mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence « eau » et le transfert de l'emprunt a pris effet le 26 juin 2020 par arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune au Syndicat.

En 2021, la nouvelle municipalité a finalisé ce dossier en signant le 20 février 2021 les conventions de servitudes avec les propriétaires des parcelles concernées par le passage de la conduite d'eau, puis la convention de mise à disposition de biens, de subventions et de transfert d'emprunt avec le Syndicat intercommunal Sioule et Morge le 11 août 2021.

Le prêt de 110 000 € est remboursé en partie, à hauteur de 50 % par le Syndicat Sioule et Morge. Le prêt de 88 000 € a été intégralement remboursé en août 2021 par la commune.

Réalisations 2021

~ Travaux voirie 2021

Pas de grands travaux cette année sur toute la partie goudronnée puisque cette dernière avait été faite de façon importante en 2020. Toutefois quelques points s'étaient dégradés ils ont été retouchés avec du "colpatch" fourni et posé par les établissements Monteil.

De la même façon, quelques trous ont été bouchés par des bénévoles et des élus sur certains chemins communaux non bitumés.

Un projet de plus grande envergure avait été budgété et a pu être réalisé sur 2021 (il se termine sur janvier 2022). Il concerne le chemin de "Chez Barre" à "La Goutte". Ces travaux ont consisté en la remise en état des fossés, du pont, et le nettoyage du ruisseau. Le montant des travaux s'élève à 45 100 € TTC subventionné à 52,75 %, le solde étant autofinancé.



Entretien des chemins communaux

Quelques élagages particuliers ont été faits sur des secteurs peu fréquentés, exemple chemin de "Palavin".

Cette année un effort particulier sur le broyage des haies a été fait pour suivre un maximum

de linéaires sur la commune et reprendre des parties peu faites ces dernières années. Ceci a engendré un coût un peu plus élevé que d'habitude, nous reviendrons à une solution un peu plus légère les prochaines années.

Place de Laussedat

Epierrage et création d'un chemin de circulation autour d'un massif de fleurs.



~ Point Propre

Epierrage de l'accès aux bacs



Les travaux de la place de Laussedat et du point propre se sont élevés à 2 226 €.

~ Aménagements de sécurité

Pose de deux miroirs afin de sécuriser le carrefour de Laussedat.

Ce dossier a été subventionné par les amendes de police. Réalisation en 2022.



~ Aménagement de la sortie de secours de la Salle des Fêtes

Ce dossier a été subventionné par le FIC plan de relance à hauteur de 80%. Réalisation en 2022.

~ Remplacement des radiateurs dans les trois appartements communaux

Par souci d'économies d'énergie il a été décidé de remplacer les radiateurs par des appareils moins énergivores. Ce dossier d'un montant de 10964 € TTC a été subventionné à 50%.

~ Remplacement du tracteur tondeuse

L'ancien tracteur après de bons et loyaux services a laissé sa place. Cet investissement d'un montant de 5809 € TTC a été autofinancé.



~ Embellissement du village et des gîtes pour Noël

Achats de guirlandes



~ Gîtes communaux

Un nom personnalisé pour chaque gîte

Des noms ont été attribués à chaque gîte pour les personnaliser, permettre aux touristes de mieux les localiser et aussi de retenir leur nom plus facilement.



Terrasses et séparation du jardin des gîtes du bourg

Suite à des remarques récurrentes de la part des locataires faites sur le site des Gîtes de France, la municipalité a décidé de séparer le jardin par la pose d'une palissade, d'aménager des terrasses, de changer le mobilier de jardin. Ce projet, d'un montant de 7880€ TTC, a été subventionné à 50%.



Rénovation des gîtes de chez les Meuniers

Afin de conserver les épis attribués par les Gîtes de France et de rendre les gîtes plus attractifs à la location, d'importants travaux ont été réalisés : peinture, électricité, décoration rajeunie, ameublement changé partiellement, relookage des meubles existants... Certains travaux ont été réalisés par Annick et Christian et par des élus, ce qui a permis de réduire les coûts. L'enveloppe finale de ces travaux a été de 10 000 €.

LES PETITS MEUNIERES (10 personnes)

avant

après



LES GRANDS MEUNIERIS (19 personnes)

avant



après



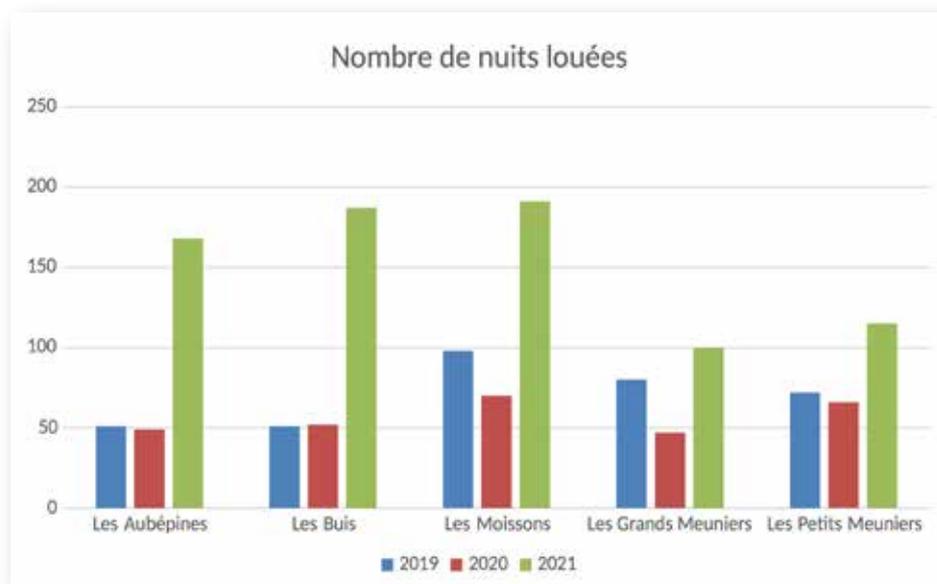
avant



après



Activité récapitulative sur les trois dernières années faisant état de l'évolution des locations



	2019	2020	Variation 2020/2019	2021	Variation 2021/2019	Variation 2021/2020
<i>Les Aubépines</i>	51	49	-2	168	+117	+119
<i>Les Buis</i>	51	52	+1	187	+136	+135
<i>Les Moissons</i>	98	70	-28	191	+93	+121
<i>Les Grands Meuniers</i>	80	47	-33	100	+20	+53
<i>Les Petits Meuniers</i>	72	66	-6	115	+43	+49

Cet hiver les deux gîtes du bourg ont été loués en direct par la commune pour une durée de 9 mois et demi, jusqu'en juin 2022, par des étudiants du lycée des Combrailles.

À compter du 1^{er} janvier 2021, le conseil municipal a décidé de confier l'entretien du linge à la laverie les Coquelicots à Pionsat.

Projets Aménagement 2022

- ~ **Réhabilitation** des 2 gîtes du Bourg
- ~ **Plan d'adressage** : numérotation des habitations et noms des rues rendu obligatoire par le plan fibre optique décidé par le gouvernement.
- ~ **Embellissement** du Point propre : réalisation de Graffs sur les parois en bois du point propre valorisant le patrimoine des Combrailles

- ~ **Participation au programme de rénovation du petit patrimoine bâti** de la Fontaine de Laussedat et de la Planche du Mont
- ~ **Plan du cimetière**
- ~ **Columbarium**

Les commémorations

En raison de la pandémie de Covid-19, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée en comité restreint.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, nous avons pu nous retrouver avec des habitants de la commune d'Espinasse dans un premier temps au monument de Saint-Julien, puis dans un second temps au monument d'Espinasse. Nous

remercions la municipalité d'Espinasse pour le vin d'honneur offert.

Le dimanche 1^{er} Août, a eu lieu la commémoration au Maquis Nestor Perret pour rendre hommage aux maquisards. Nous avons eu une pensée pour Marcel CHARVILLAT et Robert PICANDET, piliers de l'amicale des anciens résistants de la Zone 13.

~ 8 Mai



~ 11 Novembre



~ Maquis Nestor Perret



Les associations

~ CCAS

Lors des réunions du bureau du CCAS avec les conseillers municipaux délégués, il a été décidé d'organiser un repas de fin d'année dans notre commune de Saint-Julien-la-Geneste.

C'est ainsi que les séniors de la commune (les plus de 65 ans votants à Saint-Julien) se sont retrouvés à la salle Henri Désarménien le 12 décembre 2021. Notre salle des fêtes avait été agréablement décorée par les plus jeunes, un magnifique sapin tout illuminé trônait sur la scène.

Éric Barraud nous avait préparé et livré un délicieux repas.

Catherine Laussedat et Annick Laurent s'afféraient aux fourneaux afin d'assurer le bon déroulement de ce moment festif. Les membres du CCAS et des bénévoles assuraient le service. Christophe Sarre, notre maire, distribuait généreusement les boissons.

Au café, quelques sympathisants sont venus nous rejoindre afin de compléter les équipes de belote et de tarot. Nous nous sommes également joyeusement essayés au billard hollandais que beaucoup ont découvert.



~ Les Genêts d'or

La première réunion de notre association a eu lieu le 22 juin 2021. Nous avons essayé de faire des projets mais, dans ce contexte sanitaire, certains n'ont pu aboutir.

Le dimanche 8 août, nous recevions nos amis de La Cellette. Nous avions prévu une marche jusqu'à Gouttières pour découvrir les « Chats de Gouttières » et Montagard. Le temps épouvantable a dissuadé les marcheurs et c'est en voiture que nous sommes allés découvrir tous ces chats (dont un sculpté par notre amie Ada) puis admirer le paysage



depuis Montagard. Heureusement vers 17h, il faisait beau. Ce qui a permis aux nombreuses personnes venues pour la pétanque de s'amuser. La journée s'est terminée dans la bonne humeur avec l'apéritif et le repas partagé par une quarantaine de personnes.

Dans cette période, nous avons pu nous rencontrer pour jouer :

- à la belote chaque lundi
- au billard hollandais le premier lundi de chaque mois

Les cours de Tai chi Chuan ont commencé en septembre et continuent chaque jeudi à 10h. Elisabeth Billard assure ces cours. Ils sont ouverts à tous moyennant l'adhésion aux Genêts d'Or.

Les adhérents ont pu se réunir pour deux repas :

- l'un le 22 juillet à Lisseuil
- l'autre, le 21 novembre à Saint-Gervais avec, au préalable, un rendez-vous venté sur le site d'observation ornithologique du belvédère des Gardes.

Nous avons programmé la marche des jonquilles pour le samedi 26 Mars 2022 à 14h – départ parking à côté de la Mairie.



Cet été la santé de notre ami Raoul - Yayou - Laussedat s'est dégradée rapidement. Malgré les soins et l'entourage familial aimant, il nous a quittés. Son sourire, sa bonne humeur, son humour et sa présence nous manquent.

Rendez-vous est pris pour 2022 !

~ Société communale de chasse



L'année 2021 a très calme sur le plan des manifestations, crise Covid oblige.

Seul un concours de pétanque a pu avoir lieu le 21 août, et avec la météo qui a joué des siennes le nombre de joueurs a été très modeste, mais il s'est déroulé dans une ambiance joyeuse !

La saison de chasse, quant à elle, se déroule normalement, avec un nombre de chasseurs stable et des contraintes sécuritaires toujours plus strictes mais acceptées par tous, tout accident devant bien évidemment être évité.

Nous espérons que l'été à venir nous amènera une amélioration significative sur le plan sanitaire et que nous pourrons reprendre des activités permettant de nous retrouver !

Communication

~ Le site Internet



Newsletter

Renseigner votre adresse email afin d'être informé des prochaines publications sur le site.

Adresse e-mail

2 + 14 =

S'abonner

Notre site internet stjulienlageneste63 compte actuellement 29 inscrits à la newsletter.

L'inscription à la newsletter se fait dès la page d'accueil du site grâce à la fenêtre « Newsletter » ci-contre.

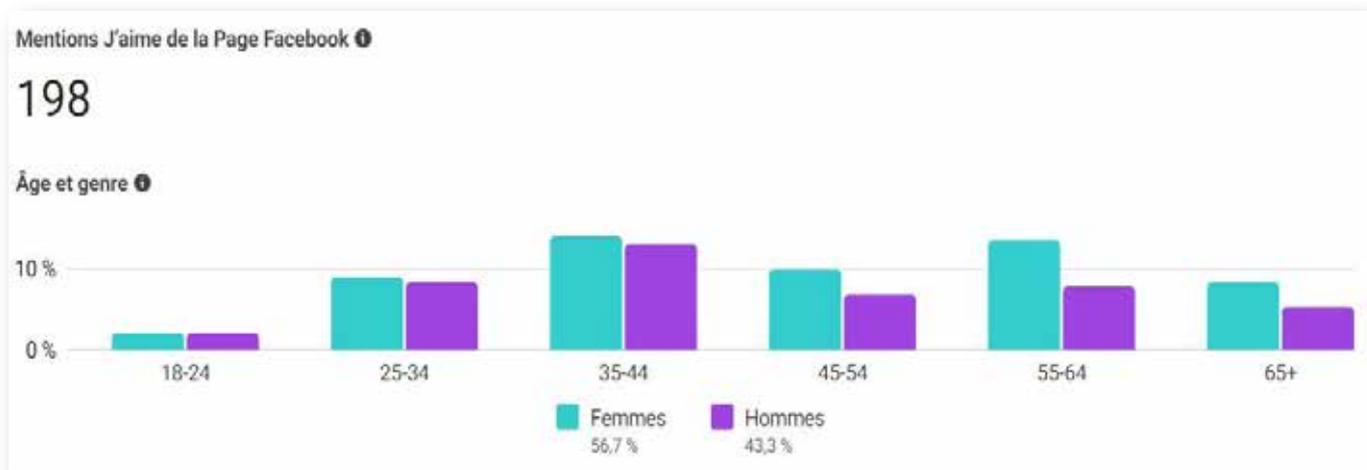
Cette dernière année, le site web a été visité 1981 fois ce qui est dans la moyenne des communes de moins de 200 habitants.

Les pages les plus consultées sont :

1. La page d'accueil (998 fois)
2. Gîtes communaux
3. Découvrir St Julien
4. Les vœux du maire (42 fois)

De nouvelles rubriques sont à venir.

~ La page Facebook



État civil



~ NAISSANCES

DAVAL Antonin,
né à Beaumont le 20 avril 2021,
fils de Carine RENAUDEAU et Yoann DAVAL

GUILLOT Maëlys,
née à Beaumont le 28 septembre 2021,
fille de Céline BUSSIÈRE et Sébastien GUILLOT

MARTIN Timéo Noa,
né à Beaumont le 26 septembre 2021,
fils de Aurélie BEAUFORT et Alexandre MARTIN

PEYNET Clara,
née à Beaumont le 18 octobre 2021,
fille de Charlène PINEL et Benoît PEYNET

La municipalité félicite les heureux parents.

~ PARRAINAGE CIVIL, « BAPTÊME »

DÉSARMÉNIEN Romy, célébré le 15 août 2021,
*fille de Hélène DESORMIÈRE
et Pascal DÉSARMÉNIEN*



~ MARIAGES

Juliette PEIGNEUX et Antony CREPEL,
le 27 août 2021



Nicolas COMBEMOREL et Christophe SARRE,
le 4 septembre 2021



*La municipalité leur adresse
tous leurs vœux de bonheur.*



~ DÉCÈS

RODDE Jean,
le 18 février 2021

LAUSSEDAT Raoul,
le 20 août 2021

PÉGNY Sébastien,
le 26 novembre 2021



Mairie Saint Julien la Geneste
Le bourg
63390 Saint Julien la Geneste
Tél. : 04.73.85.70.93
secretariat.mairie@stjulienlageneste63.fr

Arrêté n° 02-2022

Arrêté interdisant la divagation des chiens

Le Maire de la commune de Saint-Julien La Geneste

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2,
- Vu le Code Rural,
- Vu la Loi 99-5 du 06 janvier 1999 et l'arrêté du 27 avril 1999 relatif aux chiens dangereux,
- Considérant qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

ARRETE

Article 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Article 2 : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse, c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

Article 3 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque, chiens de défense et de garde ou chiens susceptibles d'être dangereux est tenu d'en faire une déclaration à la mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces catégories doivent être muselés et tenus en laisse.

Article 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant, gravés sur une plaque en métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Article 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Article 6 : Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

Mairie Saint Julien la Geneste Le bourg 63390 Saint Julien la Geneste



Mairie Saint Julien la Geneste

Le bourg
63390 Saint Julien la Geneste

Tél. : 04.73.85.70.93

secretariat.mairie@stjulienlageneste63.fr

Article 7 : Ne sont pas considérés comme errants, les chiens de chasse ou de berger, lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Article 8 : Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans cette fourrière.

Article 9 : Tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de tout autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire la déclaration en mairie.

Article 10 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de gendarmerie.

Article 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Riom,
- Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Gervais d'Auvergne, chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Julien La Geneste, le 17 janvier 2022

Le Maire
Christophe SARRE

Mairie Saint Julien la Geneste Le bourg 63390 Saint Julien la Geneste



2022

PERMANENCES JURIDIQUES INFOS LOGEMENT



S'INFORMER POUR MIEUX SE LOGER

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

L'ADIL du Puy-de-Dôme est un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres, objectifs et personnalisés : rapports locatifs, accession à la propriété, amélioration de l'habitat, fiscalité, copropriété, urbanisme, voisinage, qualité de l'habitat...

Sans rendez-vous • 9h30-12h et 13h30-16h30

ST-GERVAIS D'Auvergne

Mardi 11 janvier
1 Rue Fontaine de la Ville

PIONSAT

Mardi 8 février
Place au Fil

ST-PRIEST-DES-CHAMPS

Mardi 8 mars
Mairie, Le Bourg

ST-GERVAIS D'Auvergne

Mardi 12 avril
1 Rue Fontaine de la Ville

PIONSAT

Mardi 10 mai
Place au Fil

ST-PRIEST-DES-CHAMPS

Mardi 14 juin
Mairie, Le Bourg

ADIL 63
Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78
contact@adil63.org - www.adil63.org



Pays de Saint Eloy
Rue du Puits Saint-Joseph
63700 SAINT-ÉLOY-LES-MINES
04 73 52 72 72 • accueil@paysdesainteloy.fr
www.paysdesainteloy.fr



MES DÉCHETS JE LES TRIE ET JE LES RECYCLE



Le recyclage offre une seconde vie à la matière tout en préservant les ressources de la planète. Voici quelques exemples :

27 1

27 bouteilles en plastique recyclées permettent de fabriquer un arrosoir

1 2.5

1 tonne de papiers triée permet d'économiser 2.5 tonnes de bois

670 1

670 canettes triées permettent de fabriquer 1 vélo

Le verre est recyclable à l'infini ! En le déposant bien dans la colonne à verre !

Depuis le 1er mai, le tri se simplifie ! 100 % des papiers et des emballages vont dans le bac / sac jaune ou la colonne de tri

ou

AGISSONS !

Chaque habitant du territoire du SICTOM des Combrailles produit près de 246 kg d'ordures ménagères par an !

Près de 66 % de ces déchets peuvent faire l'objet d'une valorisation organique grâce au compostage ou d'une valorisation matière grâce au recyclage.

Il est urgent d'agir pour contenir l'impact de la hausse TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui s'applique sur les coûts de traitement des ordures ménagères.

De 2021 à 2025, elle passera de 30 € à 65 € par tonne pour le stockage et de 8 à 15 € par tonne pour l'incinération.

=> **Déchets organiques** (biodéchets) : épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, déchets de jardin

=> **Emballages recyclables** : papiers, journaux, cartonnettes, sacs et films plastiques, flacons, bidons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, pots, boîtes, barquettes, conserves, canettes, aérosols...



COMPOSTER ET REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

TRIER TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

TRIER LE VERRE, LES VÊTEMENTS ET LES AUTRES DÉCHETS

PENSER A REPARER ET A DONNER VOS VIEUX OBJETS!



SAINT JULIEN LA GENESTE
SALLE HENRI DESARMENIEN

VENDREDI 25 FEVRIER 22
18 H30

CONCERT DE
SALSA

ENTREE LIBRE



Réunis pendant 1 semaine
"chez les meuniers",
24 musiciens amateurs
répartis en 2 orchestres
ont travaillé le riche
répertoire de Salsa.

C'est à cette occasion que
les stagiaires vous invitent
à assister à leur
concert de rendu
qui sera l'occasion de remercier
la commune et ses habitants
et de partager

le verre de l'amitié

AVEC

FRANÇOIS PIRIOU & LAURENT DUMONT

